

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 8 septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Frédéric ROUAN, Maire

Date de convocation : 2 septembre 2020

Présents : M. ROUAN Frédéric, Mme LESPINASSE Amanda, M. MIGNON Cyril, Mme SOULA DEL VECCHIO Laetitia, Mme LEGRAND Nathalie, M. CORS Alain, M. COUTURIER Gérald, Mme PATRY Sylvie, Mme GAS Stéphanie, M. BOUCHET Franck, Mme LABROUSSE Cécile, Mme VERGEREAU Carole, Mme WURTZ Marina, M. GLAUDEL Allan, M. CROMPAS Stevens, Mme LOENS Bérangère, M. ROUAN Romain, M. PÉRONNEAUD Patrick, Mme BONDUÉL Nathalie, M. LAURENCEAU Olivier

Excusés avec pouvoir : Mme SEGUIN Brigitte à M. PÉRONNEAUD Patrick
M. TAPON Renaud à M. CORS Alain
M. TROUVÉ Stéphane à M. LAURENCEAU Olivier

Secrétaire de séance : Mme LABROUSSE Cécile

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- **La CRÉATION** d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'un avancement de grade à l'ancienneté (19h 30 hebdo) à compter du **1^{er} novembre 2020**.

Le poste ci-dessus a pour mission principale l'accueil des usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE, à l'unanimité cette proposition.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention avec le COS (dans le cadre d'un renouvellement) pour 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2020. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune apporte son soutien aux activités d'intérêt général que le COS entend poursuivre conformément à ses statuts. Les missions du COS sont de proposer aux agents municipaux adhérents un éventail diversifié d'activités et de prestations sociales, culturelles, sportives et de loisirs. La subvention annuelle (environ 3 000 €) de fonctionnement versée au COS comporte 3 parties (participation à l'adhésion des agents, fonctionnement administratif de l'association et dépenses pour l'arbre de Noël des enfants).

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Afin d'ajuster les prévisions du budget primitif et de régler les dépenses, le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

DÉPENSES

Article	Libellé	Montant
202 Op° 290 16876	Frais P.L.U. Remboursement SDEER	+ 1 397,30 € + 738,52 €
2151 Op°287	Aménagt Centre Bourg 3 ^{ème} tr.	- 2 135,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité cette décision modificative.

APPROBATION COMPTES 2019 DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE LA SAINTONGE (S.E.M.I.S.)

Après avoir pris connaissance des comptes 2019 de la SEMIS et, compte-tenu de son engagement financier et de la garantie d'emprunt apportée, le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE concernant l'exercice écoulé (2019) et DÉCIDE de donner quitus du bilan présenté par la SEMIS.

Solde créditeur de l'engagement conventionnel 31/12/2018	Bénéfice 2019	Solde créditeur de l'engagement conventionnel 31/12/2019
94 685,86 €	6 307,50 €	100 993,36 €

Résultat	Résultat 2019	Nature du résultat	Solde des encours des emprunts au 31/12/2019
Opérat°156 rue du parc	23 641,09 €	Bénéfice	202 226,78 €

FIXATION DE TARIFS MUNICIPAUX

Vu l'avis du bureau municipal, le Maire propose de fixer les tarifs de location de salle comme suit :

- 500 € par mois (sur 10 mois) pour la location de l'Espace Multipôles à raison de 2 demi-journées par semaine le mardi et le mercredi (au lieu de 300 € par mois pour un seul créneau horaire par semaine) pour une association de Danses de salon (Marina Billonneau)
 - 80€ par mois pour la location de la halte de loisirs par une sophrologue le mardi matin.
- Le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE, à l'unanimité, à la proposition ci-dessus.

Utilisation de salles municipales et équipements :

D'autre part, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est FAVORABLE, à l'unanimité, à la mise à disposition de salles et équipements pour les réunions ou rassemblements organisés par les 2 groupes dans le cadre de leur mandat municipal (2020-2026) et à la location de la Halte de loisirs à tous (St Georges et hors St Georges) jusqu'à la mise en place du règlement intérieur des salles (en cours d'élaboration).

ÉTUDE POUR L'EXTENSION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, de confier une mission d'assistance et de conseil au service travaux de la Communauté d'Agglomération de Saintes pour l'extension de l'accueil périscolaire.

Cette mission concerne exclusivement les phases d'études préliminaires jusqu'à l'élaboration du programme et consiste en :

- L'étude de faisabilité aboutissant sur l'élaboration des programmes et de définition de l'ouvrage
- L'aide au montage des dossiers de subventions, préparation des délibérations
- L'estimation de travaux ou d'aménagement, études financières, étude de faisabilité, l'aide à l'élaboration du programme
- L'aide à la consultation des autres intervenants (bureau de contrôle, coordonnateur sécurité...)

PROJET D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL RD 236 au GRAND ROMEFORT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité de solliciter la Direction des Infrastructures du Département (DID) pour un projet d'assainissement pluvial au Grand Romefort RD 236 et autorise le Maire à signer la convention y afférente. Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département et comprennent la pose de bordures, le curage de fossés et le raccordement des bordures à la chaussée pour un montant de 16 285,50 € HT dont 50% pris en charge par le Département.

CONVENTION POUR L'HOMOLOGATION DU GR4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention proposée pour l'homologation du GR4 qui comprend l'homologation du tracé du GR4 et la mise en place de son balisage. L'entretien courant de la signalisation directionnelle ainsi que le désherbage et l'élagage autour des balises seront à la charge du CDRP.

Seront à la charge de la commune : la fauche des abords des bornes bois existantes sur l'itinéraire, l'entretien des voies communales et chemins supports du GR4 et l'enlèvement de tous déchets.

AVIS SUR PLAN D'EPANDAGE AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, la mise à jour du plan d'épandage agricole proposé par la société SEDE ENVIRONNEMENT. En effet, une parcelle de 0,31 ha se situe sur le territoire communal (ZE 27) tandis que la totalité des surfaces du plan d'épandage représente 1 595,28 ha sur 3 départements (Gironde, Landes et Charente-Maritime).

CONVENTION et ADHÉSION AU PROGRAMME « VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES »

Suite à l'avis de la commission communale « cadre de vie », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est FAVORABLE, à l'unanimité, à :

- L'adhésion de la Commune de St Georges des Coteaux au programme « Voisins Vigilants et solidaires » pour une durée de 4 ans. Il autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat pour un abonnement

annuel de 1200 € TTC, à valider le devis de fourniture de 4 panneaux routiers homologués et personnalisés pour un montant de 426 € TTC et nomme Messieurs Michel Debar-Monclair et Renaud Tapon co-référents du programme.

ÉLARGISSEMENT D'UN CHEMIN RURAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est FAVORABLE, à l'unanimité, à l'élargissement (de 3m à 5m) d'un chemin rural qui se situe au bout de l'impasse de la fontaine et commence entre les parcelles AP n°159 et AP n°512. Un rachat de 2 m de terrain pour élargir ce chemin afin d'arriver à 5m de passage permettrait une accessibilité plus adéquate aux parcelles constructibles, de part et d'autre de ce chemin (AP n°519 et AP n°513). Le Conseil Municipal charge le Maire des formalités à accomplir dans ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs que le Conseil Municipal lui a déléguées (délibération du 10 juin 2020) :

- Vu la vétusté de la structure de jeux pour enfants : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le remplacement d'une structure de jeux pour enfants au Parc de Loisirs ;
- Considérant la nécessité de remplacer des panneaux de signalisation vétustes ou détériorés : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'opération « petites opérations de sécurité » pour l'acquisition de panneaux de signalisation verticale ;
- Vu la nécessité de remplacer le revêtement de sol de la classe de moyenne section à l'école maternelle : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental afin de remplacer le sol défectueux d'une salle de classe à l'école maternelle.

INFORMATIONS RELATIVES A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Lors du Conseil communautaire du 16 juillet 2020, Bruno DRAPRON, maire de Saintes a été élu Président de la CDA. Frédéric ROUAN, maire de Saint-Georges-des-Coteaux a été élu 4^e Vice-Président chargé du Projet de territoire, de l'attractivité du territoire et de l'aménagement du territoire.

Lors du Conseil communautaire du 30 juillet 2020, les conseillers communautaires ont désignés les représentants de la CDA dans divers organismes. Concernant les élus de Saint-Georges-des-Coteaux :

Comité syndical du SYMBA :

- Renaud TAPON : délégué suppléant

Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane :

- Amanda LESPINASSE : délégué titulaire
- Frédéric ROUAN : délégué suppléant

Conseil d'Administration de la Mission Locale de la Saintonge :

- Amanda LESPINASSE : membre

Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) :

- Frédéric ROUAN : représentant titulaire

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de la Charente-Maritime :

- Frédéric ROUAN est désigné pour remplacer le président de la CDA de Saintes au sein de la CDAC

Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) :

Le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) est une association fondée en 1980 qui regroupe la plupart des autorités organisatrices de transports : syndicats, communautés, conseils départementaux et conseils régionaux. Il a pour objectif d'améliorer les déplacements et de développer les transports publics en France. Le GART est la plate-forme d'échanges et de réflexion des élus responsables du transport et leur porte-parole au plan national et européen.

- Frédéric ROUAN : représentant suppléant

Comité Syndical de NOUVELLE-AQUITAINE Mobilités (ex : Syndicat Mixte Intermodal) :

- Frédéric ROUAN : délégué suppléant

Cette nouvelle identité, **Nouvelle-Aquitaine Mobilités**, est plus cohérente avec ses missions et sa nouvelle organisation en **bassins d'intermodalité** afin d'aller plus loin dans les solutions de transport du quotidien à offrir aux habitants

EPIC « Office de tourisme de Saintes et de la Saintonge » :

Un établissement public à caractère industriel et commercial (**EPIC**) est une personne morale de droit **public** ayant pour but la gestion d'une activité de service **public** de nature industrielle et commerciale

- Frédéric ROUAN : membre du Comité de Direction

Commission Intercommunale d'Accessibilité :

- Renaud TAPON

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), du fait des compétences transférées par les communes membres.

- Alain CORS

Comité technique :

- Frédéric ROUAN : suppléant

COMMISSIONS AU SEIN DE LA CDA :

L'exécutif de la Communauté d'agglomération de Saintes a mis en place des commissions. Il est demandé aux maires de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par commune. Le travail des commissions pourra être complété si besoin par des groupes de travail sur des thématiques spécifiques.

La commission «Aménagement, attractivité du territoire et tourisme »

Titulaire : Marina WURTZ

Suppléant : Nathalie LEGRAND

La commission Urbanisme, habitat et transition énergétique» :

Titulaire : SOULA Laetitia

Suppléant : Franck BOUCHET

La commission «Transports et mobilité» :

Titulaire : Renaud TAPON

Suppléant : Stéphane TROUVÉ

La commission «Education, petite enfance, enfance, et jeunesse» :

Titulaire : Amanda LESPINASSE

Suppléant : Stéphanie GAS

La commission «Développement économique, économie circulaire, ESS et NTIC» :

Titulaire : Nathalie LEGRAND

Suppléant : Olivier LAURENCEAU

La commission «Finances, ressources humaines, administration générale et équipements communautaires» :

Titulaire : Bérange LOENS

Suppléant : Carole VERGEREAU

La commission «Solidarité, santé et politique de la ville» :

Titulaire : Allan GLAUDEL

Suppléant : Romain ROUAN

La commission «Eau et assainissement, GEMAPI, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie» :

Titulaire : Gérald COUTURIER

Suppléant : Stevens CROMPAS

REPRÉSENTANTS pour la COMMUNE

Référents tempête pour ENEDIS :

- Cyril MIGNON titulaire, Renaud TAPON suppléant

Représentants suppléants au Comité Syndical SOLURIS :

- Frank BOUCHET et Allan GLAUDEL (pour mémoire Romain ROUAN titulaire)

AUTRES INFORMATIONS :

- Point sur les **marchés** du vendredi : Mme LEGRAND s'exprime sur les marchés semi-nocturnes du vendredi soir, mis en place depuis début août. Entre 12 et 15 exposants (alimentation et artisanat) y ont participé et, compte-tenu de leur satisfaction, ont souhaité que les marchés se poursuivent au-delà de l'été. Ainsi, les marchés auront lieu tous les 15 jours jusqu'à fin octobre.
- Point sur le **forum des associations** : Mme SOULA DEL VECCHIO informe le Conseil Municipal que la fréquentation lors du forum des associations (parcours fléché notamment à l'extérieur) a été très satisfaisante (entre 350 et 400 personnes) et ce, malgré le contexte sanitaire. Les 16 associations et les visiteurs ont beaucoup apprécié ce moment de rencontre qui n'avait pas eu lieu depuis de très nombreuses années.

- Point sur la **balade éco-citoyenne** : L'association de chasse « La hase » en partenariat avec la commune a organisé un ramassage des déchets (petits et gros) dimanche matin 6 septembre. 4 équipes se sont réparties sur le territoire communal et ont rempli le camion benne de déchets (en 2h 30). Cette opération serait renouvelée chaque année dans un but écologique et de lien social.
- **Occupation de l'espace public** : M. le Maire fait part qu'à 2 reprises cet été, l'espace public a été occupé illégalement par des gens du voyage (véhicules et caravanes). La discussion et la diplomatie ont permis de trouver une solution et de libérer ainsi l'espace public très rapidement.
- Point sur la **rentrée scolaire** : Mme LESPINASSE expose que la rentrée scolaire s'est bien passée malgré le contexte COVID. A l'école maternelle, les parents des petites sections ont pu rentrer dans l'école dans le respect des règles de distanciation (uniquement la semaine de la rentrée). D'autre part, au vu du mauvais état des bâtiments, les élus ont fermé l'accès de la salle BCD et ont exigé que le goûter des enfants ne se fasse plus dans la salle habituelle mais au réfectoire. De plus, les élus le réseau d'assistants maternels (RAM) a changé de lieu d'accueil, désormais les ateliers d'éveil du RAM se feront à la halte de loisirs pour plus de confort.
- Le Maire fait part que : un but de football a été vandalisé et remis en état ; la mise en place de la structure de jeu pour enfants au parc de loisirs est bien avancée ; la réparation du skate-park a été commandée.

REMERCIEMENTS

- Mme BRUNEAU et M. BONNEVIN, font part de leurs remerciements pour le soutien moral apporté par le Maire le jour de l'accident mortel de leur fils et pour l'implication des élus dans l'organisation du recueillement rendu à leur fils le dimanche 6 septembre.
- Mme BESSON Monique remercie le Maire pour son témoignage de soutien et de sympathie suite au décès de son mari.
- Les Scouts et guides de France de Mont St Aignan remercient l'équipe municipale pour son hospitalité.

AUTRES QUESTIONS

- M. PÉRONNEAUD demande au Maire s'il y a du nouveau concernant le problème d'écoulement des eaux pluviales au lotissement Divona. M. le Maire répond que ce point n'étant pas à l'ordre du jour, il ne peut être évoqué.

Le procès-verbal de la présente séance est disponible sur demande écrite auprès du Maire